

## PRÊT À COMPOSTER ?

Afin d'encourager la réduction des ordures ménagères à collecter et à traiter, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain peut apporter son soutien financier aux particuliers qui font l'acquisition d'un composteur individuel ou lombricompostage, selon des critères d'attribution.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr).

### Contact :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain  
143 rue du château - 01150 Chazey sur Ain  
04 74 61 96 40  
[dechets@cc-plainedelain.fr](mailto:dechets@cc-plainedelain.fr)



Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

[www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr)

# LE PETIT LIVRET DU COMPOSTAGE

## QUOI ? COMMENT ? POURQUOI ?



Communauté de communes de la  
Plaine de l'Ain

## QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques.

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Produire un engrais 100% naturel et gratuit.
- Améliore la fertilité des sols en favorisant l'activité de la microfaune et microflore du sol
- Réduire les allers-retours en déchèterie et le volume des ordures ménagères résiduelles (bac gris)

## QU'EST-CE QU'ON Y MET ?

**Le composteur doit être équilibré. L'idéal est de conserver un mélange de 1/3 de déchets de jardin et 2/3 de déchets alimentaires.**

### ✓ DÉCHETS HUMIDES :

Plutôt azotés et humides, à décomposition rapide, ils apportent l'eau nécessaire aux bactéries.



Épluchures de fruits & légumes, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres, dosettes papier, sachets de thé & infusions, restes de féculent sans sauce

### ✓ MATIÈRES SÈCHES :

Plutôt carbonées et rigides, elles favorisent un bon drainage et une bonne aération.



Petits branchages broyés, feuilles mortes, fleurs fanées, déchets du potager, cendres (en petite quantité), essuie-tout, cartons bruns & boîtes à oeufs en carton (en petite quantité et en petits morceaux), tonte sèche

### ✗ A ÉVITER

Restes de viande, os, poisson, croûtes de fromage, produits laitiers, restes de repas gras, herbes indésirables ou montées en graine (ortie, liseron...), végétaux traités, malades ou parasités, résineux : thuyas, cyprès... terre, litière d'animaux



## MODE D'EMPLOI

### 1. ÉCRASER OU BROYER

Les déchets trop durs ou trop longs devront être broyés pour faciliter l'action des micro-organismes. Ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage. Vous pourrez ensuite les retirer du compost mûr par tamisage.

### 2. AÉRER

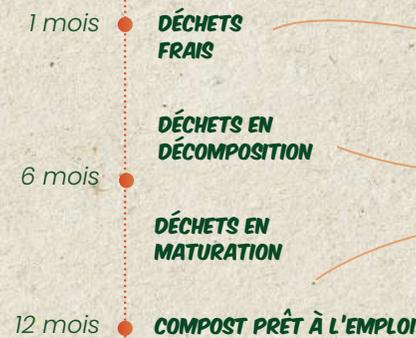
Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène. Sans air, ils sont remplacés par d'autres qui produisent des gaz malodorants. Réalisez alors un brassage régulier : au début du compostage, puis tous les 1 à 2 mois

### 3. SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Si le compost est trop humide, le compostage est freiné et des odeurs désagréables se dégagent. Si c'est le cas, on peut étaler le compost quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche. Au contraire s'il est trop sec, les microorganismes meurent et le compostage s'arrête. Il faut alors arroser le compost.

### 4. ATTENDRE QUE LE COMPOST SOIT MÛR, À PARTIR DE 12 MOIS

Un compost est prêt à l'emploi lorsqu'il a une couleur sombre, une agréable odeur de terre et un aspect homogène.



## LES RÈGLES D'OR

- **Équilibrer** : 1/3 de matières sèches + 2/3 de déchets humides
- **Aérer/Brasser**
- **Vérifier l'humidité**